
Nombre de membres

Séance du 23 octobre 2024

en exercice: 14

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean Robert DUHET

Présents : 13

Sont présents: Jean Robert DUHET, Martine SALLETTE, Eric TAMISIER, Rémi LAPORTE, Eric GOMEZ, Samuel CAMPET, Maïté TEYNAC, Didier TEYNAC, Richard DEGAS, Bénédicte AUBELLE, Laurence VASLOT, Dominique ANGELY, Hervé COMPAGNET

Votants: 14

Représentés: Corinne DELAVEYNE par Eric TAMISIER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Martine SALLETTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024, est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEL 031 2024

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA CDC MEDOC COEUR DE PRESQU'ILE

Le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'Ile a été présenté en séance du Conseil communautaire du 24 septembre 2024.

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année au maire de chaque membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Après présentation de ce rapport par M. le Maire, le Conseil Municipal, prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2023 de la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'Ile.

DEL 032 2024

RAPPORTS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT, D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5, de réaliser des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport par Mme AUBELLE, le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

LOTO DU CCAS

Le loto du CCAS aura lieu le dimanche 10 novembre 2024.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h 00 devant le monument aux morts. La population, les associations ainsi que les enfants de l'école sont invités. Une gerbe sera déposée au monument aux morts et au cimetière. Un vin d'honneur, offert par la municipalité, sera servi à l'issue de la cérémonie

La séance est levée à 19 h 40.